



## Communiqué de presse

Toulouse, Montpellier, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

- Commission permanente -

### Eco-chèque mobilité : À compter d'aujourd'hui, la Région renforce son soutien aux mobilités douces et durables

Réunis sous la présidence de Carole Delga, vendredi 26 juin 2020 en visioconférence, les élus de la Commission permanente ont validé la proposition de la présidente d'augmenter et d'élargir l'éco-chèque mobilité « vélo ». Depuis son adoption en décembre 2018, le plan de la Région Occitanie en faveur des mobilités douces n'a cessé d'être renforcé. Ainsi depuis sa mise en place, l'éco-chèque mobilité a déjà permis l'achat de près de 3 700 vélos à assistance électrique (VAE) et plus de 730 véhicules électriques. A partir d'aujourd'hui, cette aide est augmentée et élargie aux vélos traditionnels pour les trajets domicile-travail des salariés.

Afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans la perspective de devenir la première région d'Europe à énergie positive, la Région Occitanie se mobilise pour favoriser le développement des mobilités douces. Aujourd'hui, elle augmente son aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, passant ainsi de 100 à 200 €, et met en place un nouveau dispositif : « **Eco-chèque mobilité - Bonus Forfait Mobilité Durable** ». Un salarié pourra désormais percevoir une aide allant jusqu'à 400 € pour l'achat d'un vélo électrique et jusqu'à 240 € pour un vélo classique.

*« La crise du COVID a mis en évidence, si cela était encore nécessaire, l'urgence d'agir pour notre environnement. Dès 2016, j'ai engagé la Région Occitanie dans une démarche de réduction des consommations d'énergie, et donc de réductions des émissions de gaz à effet de serre, et de production d'énergie renouvelable. Les mobilités douces et durables sont un important levier de cette stratégie. Le déploiement des transports en commun, des véhicules électriques et des vélos, est un gage de notre transition vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement et donc, pour moi, une priorité. Pour cela, il est de notre responsabilité de faciliter cette transition, en permettant au plus grand nombre de se tourner vers ces mobilités douces. C'est l'ambition de notre éco-chèque mobilité « vélo », désormais renforcé pour que la question financière ne soit plus un frein au désir de changement de nos concitoyens », a notamment souligné la présidente de Région Carole Delga.*

#### Modalités, infos pratiques et conditions d'éligibilité aux dispositifs

À compter d'aujourd'hui, l' « **Eco-chèque mobilité - Achat d'un VAE** » passe de 100 à 200 € et peut toujours se cumuler avec l'aide de l'Etat.

Par ailleurs, la Région augmente sa participation pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo classique **pour les trajets domicile-travail, via l' « Eco-chèque mobilité - Bonus Forfait Mobilité Durable » :**

- **Pour les vélos électriques** : jusqu'à 400 € d'aide pour les personnes non imposables et jusqu'à 250 € pour les personnes imposables ;
- **Pour les vélos classiques** : jusqu'à 240 € pour les personnes non imposables et jusqu'à 150 € pour les personnes imposables.

Conditions d'éligibilité à l'aide « **Eco-chèque mobilité - Achat d'un VAE** » :

Pour bénéficier de l'aide, le demandeur :

- Doit être une personne physique majeure ;
- Doit justifier de sa résidence principale en région Occitanie ;
- Doit justifier d'un taux d'imposition sur le revenu égal à 0 % (non imposable) ou d'un quotient familial compris dans la première tranche d'imposition ;
- Ne doit pas avoir déjà bénéficié d'une aide au titre du présent dispositif

Conditions d'éligibilité à l'aide « **Eco-chèque mobilité - Bonus Forfait Mobilité Durable** » :

Pour bénéficier de l'aide, le demandeur :

- Doit être une personne physique majeure ;
- Doit justifier de sa résidence principale en région Occitanie ;
- Doit justifier percevoir de son employeur le « Forfait Mobilités Durables » ;
- Ne doit pas avoir déjà bénéficié d'une aide de la Région Occitanie au titre du dispositif « Eco-chèque mobilité - Achat d'un VAE » ;
- Ne doit pas avoir déjà bénéficié d'une aide au titre du présent dispositif.

**Renseignements et démarches en ligne:**

- <https://lio.laregion.fr/La-mobilite-durable-se-poursuit-en-Occitanie>
- <https://mesaidesenligne.laregion.fr/>

---

■ **Contact presse :**

Frédéric Neuman : [frederic.neuman@laregion.fr](mailto:frederic.neuman@laregion.fr) - Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18  
[service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr) - [@presseoccitanie](https://www.instagram.com/presseoccitanie)